

## OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

- STRUCTURE, COMPOSITION, FONCTIONNEMENT, PUBLICATIONS -

La présence toujours croissante de la science et de la technologie dans la vie quotidienne ne pouvait manquer d'en faire des objets d'intérêt politique. L'idée s'est fait jour d'un besoin d'évaluation parlementaire des choix à opérer en ces domaines, afin de mieux les maîtriser et d'en anticiper les conséquences.

Au début des années 1980, à l'occasion d'un certain nombre de débats tels ceux concernant les orientations des programmes nucléaires, spatiaux ou du plan « câble », le Parlement avait constaté qu'il n'était pas en mesure d'apprécier en toute indépendance les décisions du Gouvernement sur les grandes orientations de la politique scientifique et technologique.

Il a donc décidé de se doter d'une structure d'évaluation qui lui soit propre : l'**Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques**.

Créé par la loi n° 83-609 du 8 juillet 1983, à la suite d'un vote unanime de chaque assemblée, cet Office a pour mission, aux termes de la loi, « d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin, notamment, d'éclairer ses décisions ». A cet effet, l'Office « recueille des informations, met en œuvre des programmes d'études et procède à des évaluations ».

### L'OFFICE

#### Une structure originale

L'Office constitue une structure originale au sein du Parlement : cette délégation, dont les membres sont désignés de façon à assurer une représentation proportionnelle des groupes politiques, est commune à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Elle est composée de dix-huit députés et de dix-huit sénateurs.

La présidence de l'Office est assurée par un membre de l'une ou l'autre assemblée, de façon alternative, pour une durée de trois ans, la loi précisant que le Premier vice-président doit appartenir à l'autre assemblée.

#### Une saisine réservée aux instances du Parlement

L'Office peut être saisi en premier lieu par un organe interne du Parlement, à savoir soit par le **Bureau de l'une ou l'autre assemblée** (à son initiative, à la demande d'un président de groupe politique, ou encore à la demande de soixante députés ou de quarante sénateurs), soit par **une commission spéciale ou permanente**.

En outre, depuis 1991, certaines lois ont aussi confié directement une mission d'étude ou d'évaluation à l'Office.

Jusqu'ici, les problèmes abordés se sont répartis à peu près également entre quatre grands thèmes : l'énergie, l'environnement, les nouvelles technologies et les sciences de la vie.

Afin d'assurer un suivi de certains dossiers, des saisines ont été reconduites plusieurs années de suite – c'est le cas pour les problèmes liés au contrôle de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires. D'autres ont demandé l'actualisation d'un précédent rapport de l'Office (déchets nucléaires à haute activité, biotechnologies, bioéthique, spatial, etc.).

#### Le Conseil scientifique

L'Office constitue un intermédiaire entre le monde politique et le monde de la recherche ; il en est à l'écoute et sollicite ses avis autorisés. Ainsi, pour réaliser ses travaux, l'Office est assisté d'un Conseil scientifique de vingt-quatre membres de haut



niveau, dont la composition reflète la diversité des disciplines scientifiques et technologiques.

## LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

### La désignation du rapporteur

Toute saisine donne lieu à la nomination de deux rapporteurs choisis exclusivement parmi les membres de l'Office. Plusieurs études ont associé un député et un sénateur, un parlementaire de la majorité et un autre de l'opposition, une femme et un homme.



### L'élaboration du rapport

Les rapporteurs procèdent ensuite à des auditions qui leur permettent de recueillir, sans exclusive, les opinions de toutes les personnes et de toutes les organisations concernées. Ils peuvent également se rendre sur place pour visiter, en France et à l'étranger, des laboratoires et des entreprises en relation avec le sujet à traiter.

Pendant toute la durée de leur étude, les rapporteurs sont assistés d'un fonctionnaire parlementaire ou d'un conseiller scientifique et, le cas échéant, d'un groupe de travail composé de personnalités compétentes extérieures au Parlement. Ils peuvent également engager des experts et des bureaux d'étude indépendants, français ou étrangers, pour procéder à des investigations et pour mener des études sur des points particuliers. Ils peuvent aussi recueillir l'avis d'organisations syndicales ou professionnelles, ainsi que d'associations de protection de l'environnement ou de défense des usagers et des consommateurs.

Les rapports de l'Office ne se limitent cependant pas à juxtaposer des points de vue d'experts ou à établir un « état de l'art » sur les questions dont il est saisi. Étant l'œuvre de parlementaires, leurs conclusions vont au-delà de la simple information ; elles comportent des propositions et des recommandations.

Si les rapporteurs l'estiment nécessaire, des auditions publiques, ouvertes à la presse, sont organisées afin de recueillir, voire de confronter, les avis des personnalités et organisations désirant s'exprimer sur la question traitée. Le compte rendu de ces auditions publiques peut ensuite être annexé au rapport.

### Les pouvoirs des rapporteurs

La loi donne aux rapporteurs de l'Office des pouvoirs identiques à ceux des rapporteurs budgétaires : ils peuvent donc procéder à des

contrôles sur pièce et sur place dans tous les organismes dépendant de l'État, et se faire communiquer tous les documents de service, à l'exception de ceux concernant la défense nationale ou la sécurité de l'État. De plus, en cas de difficultés dans l'exercice de sa mission, l'Office peut demander, pour une durée n'excédant pas six mois, à bénéficier des prérogatives attribuées aux commissions d'enquête parlementaire.

### La publication des rapports

À l'issue de leur étude, les rapporteurs soumettent leur projet de rapport et leurs conclusions, présentées de façon à ce qu'elles puissent être directement utilisables pour le travail législatif ou pour la discussion budgétaire, aux membres de l'Office. Ces derniers se prononcent sur la publication de ces travaux et de tout ou partie des comptes rendus d'auditions et des contributions des experts. Les décisions de l'Office sont prises le plus souvent à l'unanimité, l'Office se caractérisant par le caractère consensuel de ses prises de positions argumentées.

Les documents émanant de l'Office, qui forment une collection spécifique dans l'ensemble des rapports parlementaires, sont également consultables sur les sites Internet des assemblées.

## LES NOTES SCIENTIFIQUES

L'Office a souhaité développer un nouveau mode de travail permettant de présenter une synthèse pédagogique de l'état de l'art sur une question scientifique ou technologique d'actualité.

Réalisées dans un temps plus court que les études, les *Notes scientifiques de l'Office* ont pour objet de décrire le contexte d'un sujet scientifique, les mesures mises en œuvre, les pistes de recherche, et de dresser un bilan des résultats déjà obtenus.

Le format des *Notes scientifiques de l'Office* est conçu pour être court et efficace : quatre pages, références non comprises. Ce format doit permettre une diffusion large auprès des parlementaires et du grand public.

## LES AUDITIONS PUBLIQUES

Chaque année, plusieurs auditions publiques sont organisées par l'Office sur des thèmes scientifiques ou technologiques d'actualité. Les comptes rendus de ces auditions, assortis des conclusions de l'Office, sont publiés.

## LES ACTIVITÉS GÉNÉRALES ET INTERNATIONALES

L'Office est devenu progressivement un instrument reconnu de l'action parlementaire. Plusieurs lois prévoient soit son information, soit sa participation dans la désignation de représentants du Parlement au sein de diverses instances, soit enfin sa représentation, par son Président ou par l'un de ses membres, au conseil d'administration de différents organismes.

Il est également devenu un interlocuteur privilégié de l'ensemble de la communauté scientifique et entretient des liens continus avec elle. Les manifestations associant l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et des organismes de haut niveau – Académies, CEA, CNES, CNRS, INSERM, INRA, INRIA,

Universcience, etc. – en sont l'illustration.

Enfin, l'Office contribue aussi au développement des relations parlementaires internationales et participe, en particulier au niveau européen, à divers congrès et manifestations. Tel est le cas au sein du réseau de concertation et d'échange d'information, l'« *European Parliamentary Technology Assessment* » (EPTA), qui regroupe les organismes européens chargés de conduire les évaluations scientifiques et technologiques pour les Parlements nationaux et pour le Parlement européen.

## LES RAPPORTS RÉCENTS

- **Évaluation des risques sanitaires et environnementaux par les agences : trouver le chemin de la confiance**  
Rapporteurs : Anne Genetet, Philippe Bolo, députés, Pierre Médevielle et Pierre Ouzoulias, sénateurs. Rapport Assemblée nationale 1919 (15<sup>e</sup> législature), Sénat 477 (2018-2019).
- **Les scénarios technologiques permettant d'atteindre l'objectif d'un arrêt de la commercialisation des véhicules thermiques en 2040**, par Huguette Tiegna, députée, et Stéphane Piednoir, sénateur. Rapport Assemblée nationale 1766 (15<sup>e</sup> législature), Sénat 380 (2018-2019).
- **L'évaluation de la loi n°2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique**, par Jean-François Eliaou, député, et Annie Delmont-Koropoulis, sénatrice. Rapport Assemblée nationale 1351 (15<sup>e</sup> législature), Sénat 80 (2018-2019).
- **Comprendre les blockchains : fonctionnement et enjeux de ces nouvelles technologies**, par Valéria Faure-Muntian, Claude de Ganay, députés, et Ronan Le Gleut, sénateur. Rapport Assemblée nationale 1092 (15<sup>e</sup> législature), Sénat 584 (2017-2018).
- **Les enjeux économiques, environnementaux, sanitaires et éthiques des biotechnologies à la lumière des nouvelles pistes de recherche**, par Jean-Yves Le Déaut, député, et Catherine Procaccia, sénateur. Rapport Assemblée nationale 4618 (14<sup>e</sup> législature), Sénat 507 (2016-2017).
- **Pour une intelligence artificielle maîtrisée, utile et démystifiée**, par Claude de Ganay, député, et Dominique Gillot, sénatrice. Rapport Assemblée nationale 4594 (14<sup>e</sup> législature), Sénat 464 (2016-2017).

## LES ÉTUDES EN COURS

- **La valorisation énergétique des terres agricoles**  
Rapporteurs : Jean-Luc Fugit, député, et Roland Courteau, sénateur.
- **L'intégrité scientifique**  
Rapporteurs : M. Pierre Henriot, député, et M. Pierre Ouzoulias, sénateur.
- **La pollution plastique**  
Rapporteurs : M. Philippe Bolo, député, et Mme Angèle Préville, sénatrice.
- **Évaluation du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) 2019-2021 (en application du III de l'article L. 542-1-2 du code de l'environnement)**  
Rapporteurs : Mme Émilie Cariou, députée, et M. Bruno Sido, sénateur.

## LES AUDITIONS-PUBLIQUES RÉCENTES

- **Les apports des sciences et technologies à la restauration de Notre-Dame de Paris** – 23 mai 2019, par Cédric Villani, député, et Gérard Longuet, sénateur. Rapport Assemblée nationale 2008 (15<sup>e</sup> législature), Sénat 554 (2018-2019).
- **Les zones à régime restrictif (ZRR) dans le cadre de la protection du potentiel scientifique et technique de la nation** – 24 janvier 2019, par Cédric Villani, député, et Gérard Longuet, sénateur. Rapport Assemblée nationale 1796 (15<sup>e</sup> législature), Sénat 402 (2018-2019).
- **L'intelligence artificielle et les données de santé** – 21 février 2019, par Cédric Villani, député, et Gérard Longuet, sénateur. Rapport Assemblée nationale 1795 (15<sup>e</sup> législature), Sénat 401 (2018-2019).
- **L'utilisation des animaux en recherche et les alternatives à l'expérimentation animale : état des lieux et perspectives** – 17 janvier 2019, par Cédric Villani, député, et Florence Lassarade, sénatrice. Rapport Assemblée nationale 1794 (15<sup>e</sup> législature), Sénat 400 (2018-2019).
- **La prévention et l'alerte du risque de tsunami sur les côtes françaises** – 7 février 2019, par Roland Courteau, sénateur. Rapport Assemblée nationale 1792 (15<sup>e</sup> législature), Sénat 399 (2018-2019).
- **Perspectives technologiques ouvertes par la 5G** – 8 novembre 2018, par Pierre Henriot, député, et Gérard Longuet, sénateur. Rapport Assemblée nationale 1488 (15<sup>e</sup> législature), Sénat 188 (2018-2019).
- **Les algorithmes au service de l'action publique : le cas du portail Admission Post-Bac** – 22 novembre 2018, par Cédric Villani, député, et Gérard Longuet, sénateur. Rapport Assemblée nationale 671 (15<sup>e</sup> législature), Sénat 305 (2017-2018).
- **Les femmes et les sciences** - 28 juin 2018, en commun avec les délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.
- **Les nouvelles tendances de la recherche sur l'énergie : l'avenir du nucléaire** – 24 mai 2018, par Cédric Villani, député, Emilie Cariou, députée, et Gérard Longuet, sénateur.
- **Quelle prise en compte de l'hypermagnétisme électromagnétique ?** – 31 mai 2018, par Cédric Villani, député, et Gérard Longuet, sénateur. Rapport Assemblée nationale 1164 (15<sup>e</sup> législature), Sénat 664 (2017-2018).
- **Les enjeux des compteurs communicants** – 14 décembre 2017, par Cédric Villani, Célia de Lavergne, députés, et M. Gérard Longuet, sénateur. Rapport Assemblée nationale 672 rectifié (15<sup>e</sup> législature), Sénat 306 (2017-2018).

## LES NOTES SCIENTIFIQUES

- **Technologies quantiques : cryptographies quantiques et post-quantiques (n° 18)** - Rapporteur : Cédric Villani, député, premier vice-président de l'Office (juillet 2019).
- **La politique vaccinale en France (n° 17)** - Rapporteurs : Jean-François Eliaou, député, Cédric Villani, député, Premier vice-président, et Florence Lassarade, sénatrice (juillet 2019).
- **Technologies quantiques : la programmation quantique (n° 16)** - Rapporteur : Cédric Villani, député, premier vice-président de l'Office (juillet 2019).
- **Technologies quantiques : l'ordinateur quantique (n° 15)** - Rapporteur : Cédric Villani, député, premier vice-président de l'Office (juillet 2019).
- **La reconnaissance faciale (n° 14)** - Rapporteur : Didier Baichère député, vice-président de l'Office (juillet 2019).
- **Les technologies quantiques : introduction et enjeux (n° 13)** - Rapporteur : Cédric Villani, député, premier vice-président de l'Office (mars 2019).
- **Les grands accélérateurs de particules (n° 12)** - Rapporteur : Cédric Villani, député, premier vice-président de l'Office (février 2019).
- **Le stockage de l'électricité (n° 11)** - Rapporteur : Angèle Préville, sénatrice (février 2019).
- **Biodiversité : extinction ou effondrement ? (n° 10)** - Rapporteur : Jérôme Bignon, sénateur (janvier 2019).
- **Les lanceurs spatiaux réutilisables (n° 9)** - Rapporteur : Jean-Luc Fugit, député (janvier 2019).
- **Mars : nouvelle frontière de l'exploration spatiale ? (n° 8)** - Rapporteur : Catherine Procaccia, sénateur, vice-présidente de l'Office (décembre 2018).
- **Enjeux sanitaires et environnementaux de l'huile de palme (n° 7)** - Rapporteur : Anne Genetet, députée (novembre 2018).
- **La rénovation énergétique des bâtiments (n° 6)** - Rapporteurs : Jean-Luc Fugit et Loïc Prud'homme, députés (12 juillet 2018).
- **Le transport à hypergrande vitesse sous vide (Hyperloop) (n° 5)** - Rapporteur : Cédric Villani, député, premier vice-président de l'Office (juillet 2018).
- **Comprendre les blockchains (chaînes de blocs) (n° 4)** - Rapporteurs : Valéria Faure-Muntian, Claude de Ganay, députés, et Ronan Le Gleut, sénateur (avril 2018).
- **Le stockage du carbone dans les sols (n° 3)** - Rapporteur : Roland Courteau, sénateur, vice-président de l'Office (mars 2018).
- **L'impression 3D (n° 2)** - Rapporteur : Huguette Tiegna, députée, vice-présidente de l'Office (mars 2018).
- **Les objets connectés (n° 1)** - Rapporteur : Didier Baichère député, vice-président de l'Office (22 mars 2018).

## COMPOSITION DE L'OFFICE

## Président

Gérard LONGUET, sénateur

## Premier Vice-Président

Cédric VILLANI, député

## Vice-Présidents

Didier BAICHÈRE, député  
Patrick HETZEL, député  
Huguette TIEGNA, députée

Roland COURTEAU, sénateur  
Pierre MÉDEVIELLE, sénateur  
Catherine PROCACCIA, sénateur

## DÉPUTÉS

Julien AUBERT  
Philippe BOLO  
Christophe BOUILLON  
Émilie CARIOU  
Jean-François ELIAOU  
Valéria FAURE-MUNTIAN  
Jean-Luc FUGIT  
Claude de GANAY  
Thomas GASSILLOU  
Anne GENETET  
Pierre HENRIET  
Antoine HERTH  
Jean-Paul LECOQ  
Loïc PRUD'HOMME

## SÉNATEURS

Michel AMIEL  
Jérôme BIGNON  
Laure DARCOS  
Annie DELMONT-KOROPOULIS  
Véronique GUILLOTIN  
Jean-Marie JANSSENS  
Bernard JOMIER  
Florence LASSARADE  
Ronan LE GLEUT  
Rachel MAZUIR  
Pierre OUZOULIAS  
Stéphane PIEDNOIR  
Angèle PRÉVILLE  
Bruno SIDO

Juillet 2019